

Assemblée Générale  
de l'association

p. 6 et 7



# Le Consommateur 72

Le bulletin de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe - N°91 - Juin 2022 - Prix 0,80 €

Accès aux EHPAD  
dans le département  
p. 8 et 9



## Sommaire

Actualité de l'association  
p. 2 et 3

La rentrée des consommateurs  
L'édito  
p. 3



Enquête optique p. 4 et 5



Accès aux soins p. 9

Enquête prix Supermarchés  
p. 10 et 11

Rénovation énergétique p. 12



Enquête  
nutriscore p. 13

Action judiciaire  
ENVIR  
p. 14



Les gagnés p. 15

## Les rendez-vous conso

### De septembre 2021 à juin 2022, notre équipe « rendez-vous conso » a animé 10 ateliers pour trois structures du département

#### Découverte des éco-gestes au Foyer Flore

A la demande des animatrices et animateurs du Foyer des jeunes travailleuses et travailleurs au Mans, nous sommes intervenus le mardi 3 mai 2022, pour présenter « En-jeu : des éco-gestes à portée de main », un des rendez-vous conso de l'UFC-Que Choisir. Cet atelier, qui s'inscrit dans la série des rendez-vous conso « Consommer responsable », a pour but, par une approche ludique, de sensibiliser les consommateurs à des gestes responsables.

L'équipe d'animation du Flore avait choisi 2 thèmes : « Je réduis ma consommation d'eau » et « Je réduis ma consommation d'électricité ». Véronique, Françoise et Annie, bénévoles de notre association, ont animé cet atelier à l'aide d'un quiz sur les éco-gestes. Une vingtaine de jeunes ont participé avec plaisir et humour à cet échange qui leur a permis d'approfondir leurs connaissances sur ces problèmes environnementaux. Ils ont pu ainsi prendre conscience de l'importance à ne pas gaspiller l'eau et l'électricité à notre époque de réchauffement climatique, de sécheresse saisonnière et de diminution des ressources en électricité. Ils ont également pu découvrir l'UFC-Que Choisir de la Sarthe.

Les responsables de l'animation du Flore ont souhaité faire appel, à nouveau, à l'association pour une autre séance de sensibilisation aux problèmes de consommation responsable. ■

*Annie Tholoniât, groupe communication*

#### Une série de rendez-vous conso pour la « Maison de Gaston »

Le 10 mai, nous avons à nouveau eu le plaisir d'intervenir à la Maison de Gaston sur le thème « Déjouer les pièges et arnaques ». Pour rappel, cette structure, située Impasse Douce Amie au Mans, est un pavillon présentant des aménagements favorisant le maintien à domicile et propose des ateliers sur le bien vieillir. Il s'agissait de notre quatrième rencontre depuis septembre 2021. Nous avons pu alerter les 10 participants à cette séance, sur les types d'arnaques que nous traitons et leur donner des conseils pour les éviter. A chaque rencontre des échanges ont lieu et chacun peut faire part de ses propres expériences. Nous espérons poursuivre ces interventions à partir de la rentrée prochaine. D'autres thèmes pourront être proposés. ■

*Aurélié Dupont, juriste*



*La Maison de Gaston : « Déjouer pièges et arnaques »*

#### Une convention avec le Centre Rabelais de Changé

Une série de rendez-vous conso, pour le Centre Rabelais, sur le thème « consommer responsable » s'est terminée. Malheureusement, le public était peu nombreux et le dernier atelier programmé pour le 7 juin a dû être annulé, faute d'un nombre suffisant de participants. ■

*Evelyne Gaubert, Présidente*

**Le Consommateur 72**—Directeur de la publication : *Evelyne GAUBERT* - N° de Commission Paritaire : 1124G79339 - ISSN : 1295-0629 -Dépôt légal Juin 2022 - Bulletin trimestriel - Tirage : 2300 exemplaires - Reproduction et utilisation des articles parus soumis à l'accord de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe - Photos UFC-Que Choisir - D.R. Impression : SARL I.C.I 20, avenue François-Chancel 72000 LE MANS - [www.icilemans.com](http://www.icilemans.com) ■



## La rentrée des consommateurs

### Le 3 septembre à Sablé-sur-Sarthe

L'UFC-Que Choisir de la Sarthe sera présente au Forum des Activités de Sablé-sur-Sarthe le samedi 3 septembre de 10h30 à 16h30. La manifestation se tiendra sur le site de l'Hippodrome.

Nous fêtons la « rentrée des consommateurs » en présentant quelques nouvelles façons de produire et consommer sur le thème « seconde vie » de produits usagers : papier recyclé avec la papèterie du Bourray, cabas confectionnés avec des sachets vides de café ou pomm'potes, vêtements issus de tissus recyclés...

Les bénévoles de notre antenne de Sablé vous attendent nombreux pour promouvoir ces nouvelles façons de consommer. ■

Alain André, groupe communication



Cabas en matériaux recyclés

### Les 3 et 4 septembre à La Ferté-Bernard

Comme chaque année, les visiteurs de la Foire de la Ferté-Bernard pourront rencontrer les bénévoles de notre antenne sur le stand de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe. ■



Foire 2021

## Trois séries de rendez-vous conso proposées par l'UFC-Que Choisir de la Sarthe

### Mieux manger

- ◆ Je prends plaisir à cuisiner équilibré
- ◆ Je mange équilibré au juste prix
- ◆ Je m'organise pour ne pas gaspiller
- ◆ Je passe à la loupe les aliments enrichis ou allégés



### Consommer responsable

- ◆ J'économise l'eau à la maison
- ◆ Je réduis mes déchets
- ◆ Je limite ma consommation d'électricité
- ◆ Je respire un air sain chez moi
- ◆ En-jeu conso : des écogestes à portée de main



### Déjouer pièges et arnaques

- ◆ Crédit conso
- ◆ Démarchage et sollicitations commerciales
- ◆ Garanties, assurances
- ◆ Données personnelles
- ◆ Achats sur internet



Les rendez-vous conso s'adressent aux consommateurs qui souhaitent acquérir les bons réflexes pour bien choisir leurs produits ou leurs services. Ludiques, interactifs et instructifs, ils sont animés par des membres de l'équipe, formés à ce type d'animations. Ils sont proposés aux structures (CCAS, associations, municipalités...) pour des petits groupes de 10 à 15 personnes. Vous souhaitez organiser des rendez-vous conso, contactez-nous : [contact@sarthe.ufc-quechoisir.fr](mailto:contact@sarthe.ufc-quechoisir.fr). ■

Evelyne Gaubert, Présidente



Une nouvelle Assemblée Nationale a vu le jour. Nous avons, par des actions fortes, menées avec certains d'entre vous, voulu agir pour que nos futurs députés sarthois s'engagent pour mettre fin à ce déni de démocratie qu'est l'impossibilité d'accès aux soins pour une partie de nos concitoyens sarthois (voir p. 9). Nous serons présents, dès la rentrée, pour leur rappeler leurs engagements. C'est notre rôle en tant qu'association de défense des consommateurs.

D'autres sujets seront à l'ordre du jour dès l'automne. Continuer de combattre, là aussi par des actions marquantes, pour l'obligation du Nutriscore au niveau européen. Combattre ainsi le lobby de l'agroalimentaire qui use de tous ses moyens, même fallacieux, pour empêcher cette obligation. Notre enquête sur le Nutriscore et les produits traditionnels le prouve (voir p. 13).

D'autres actions sont en cours. Nous agissons contre les banques qui de plus en plus nous amènent à utiliser des moyens de paiement en ligne dont la sécurisation n'est pas assurée et refusent d'assumer leur responsabilité. Ceci au préjudice de nombreux consommateurs victimes.

L'UFC-Que Choisir entend, plus que jamais, jouer son rôle de contre-pouvoir au bénéfice des consommateurs. Toute l'équipe de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe se mobilise pour cela et compte sur vous pour soutenir, voire participer à ses combats. ■

Evelyne Gaubert, Présidente



Notre manifestation le 7 avril devant le siège de l'ARS

# Enquête UFC-Que Choisir

## les opticiens et le «100% santé»



**Il s'agit d'une révolution dans le monde de l'optique ! Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les opticiens ont l'obligation de proposer une offre tarifaire plafonnée.**

Cela veut dire que si vous avez souscrit une complémentaire dite « responsable », le coût d'un matériel optique « 100 % santé » est totalement pris en charge. Sans mutuelle « responsable » ou sans mutuelle du tout, vous ne bénéficiez pas du remboursement à 100 %, mais vous profitez quand même du plafonnement des prix

### Le « 100% santé » ou « reste à charge zéro », concrètement

Vous bénéficiez de tarifs plafonnés :

- 95 € pour des lunettes avec verres simples (ou unifocaux), monture à 30 € comprise ;
- 265 € maximum pour une correction forte assortie d'un astigmatisme prononcé.

- 180 € pour une paire avec verres progressifs, intégrant la presbytie dans la situation la plus courante, et jusqu'à 370 € si les défauts de vision nécessitent des matériaux plus sophistiqués.

On peut choisir ses verres et sa monture dans l'éventail des produits «reste à charge zéro », mais aussi panacher son achat et prendre une monture 100 % santé avec des verres classiques ou à l'inverse, une monture particulière accompagnée de verres intégralement pris en charge.

### Qu'en est-il sur le terrain ?

En décembre 2021, l'UFC-Que Choisir a enquêté 917 magasins d'optique en France métropolitaine, grâce à son réseau d'enquêteurs-bénévoles.

### Deux scénarios ont été testés

Le premier consistait à constater la présence de l'offre 100% santé, si besoin à la demander, puis compter les montures proposées.

Le second visait à faire ensuite établir un devis.

Pour chaque magasin, les enquêteurs ont noté :

- la présence ou non du présentoir 100% santé ;
- le nombre de montures disponibles ;
- la mention de l'offre 100% santé sur le devis éventuel ;
- le discours tenu par l'opticien vis-à-vis de cette offre.

En Sarthe, dans la période indiquée, 12 magasins ont été visités selon le protocole national.

### Les résultats nationaux

Près des deux tiers des enquêteurs de l'UFC-Que Choisir ont tout de suite repéré le présentoir avec les montures 100 % santé, sans avoir à se renseigner. Toutefois, un quart n'a pu y accéder qu'après avoir demandé où il était placé. La réglementation est donc respectée dans 87 % des enseignes.

Le nombre de montures exposées correspond globalement à ce qui est exigé : 17 modèles adultes déclinés en deux coloris et 10 autres destinés aux enfants.

Seuls 13 % des établissements sont clairement en infraction.

Soit les montures sont rangées dans un tiroir, soit le magasin fait carrément l'impasse, heureusement, c'est rarissime.

### Au-delà de ces obligations globalement respectées, comment les opticiens parlent-ils de l'offre plafonnée ?

Les enquêteurs UFC-Que Choisir ont constaté que dans la moitié des boutiques, le discours était neutre. Ce qui a le mérite de laisser le consommateur décider.

Près d'un quart des professionnels déconseille quand même l'offre, pour des motifs variés. La mauvaise qualité des verres étant le motif le plus souvent évoqué. Cependant, le durcissement contre les rayures, l'antireflet et l'amincissement en fonction de la correction sont prévus par les textes.

Les opticiens réticents pointent parfois la faible qualité des montures, ou leur esthétique douteuse. Bien sûr, pour 30 €, il n'est pas question de proposer des marques haut de gamme ou du titane !

**Notre conseil :** Si vous envisagez le 100 % santé, faites-le savoir d'emblée, et fermement, à la personne qui vous accueille en magasin.

### En conclusion

Notre enquête explique sans doute pourquoi le recours au 100 % santé en optique demeure en deçà des objectifs :

17 % des achats, contre 20 % visés par le gouvernement. Alors que pour les deux autres secteurs concernés, les prothèses dentaires et les appareils auditifs, les résultats sont bien meilleurs.



Résultats nationaux





## Enquête UFC-Que Choisir

### Les opticiens et le « 100% santé » : les résultats pour la Sarthe

#### Comment les opticiens sarthois visités se placent-ils par rapport à leurs collègues des autres départements

Pour la visibilité du présentoir réservé à l'offre 100% santé, c'est tout bon ou tout mauvais. La moitié seulement en assure la visibilité, mais ils le font très bien ! Pour l'autre moitié, la visibilité est jugée mauvaise, c'est nettement moins bien que les résultats nationaux. Cette mise en évidence est pourtant la première étape qui conditionne largement le recours à l'offre.

Le nombre de montures exposées est jugé bon ou très bon dans la majorité des cas, comme au national. L'éventail de produits est satisfaisant et permet un vrai choix.

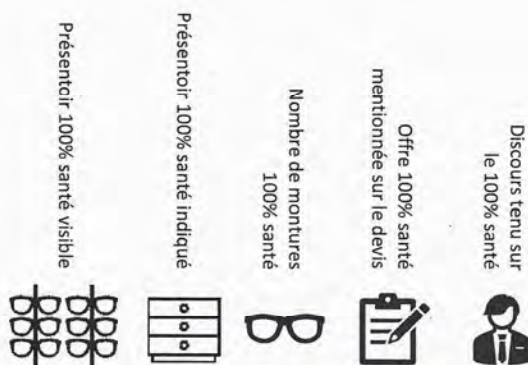
C'est surtout sur le discours tenu sur l'offre, que les opticiens sarthois se distinguent. Et très positivement ! En effet, pour 11 d'entre eux sur 12, leurs propos ont été jugés « très bons » ou « bons » et 1 seul a été qualifié de « mauvais ». Ces professionnels jouent donc le jeu et conseillent loyalement ces produits au prix plafonné à leurs clients. ■

Daniel Géraud, responsable enquêtes

#### Résultats de l'enquête Opticiens 2021 en Sarthe

##### LÉGENDE

Très bon	★★★
Bon	★★
Moyen	★
Médiocre	■
Mauvais	■



Code AL: 721

##### La Chapelle-Saint-Aubin

**Générale d'Optique** Générale d'Optique 72650 ★★★ ★★★ ★★  
CCial Route d'Alençon

**Grand Optical** Grand Optical 72650 ★★★ ★★★ ★★★ ★★  
ZAC Moulin aux Moines

##### Le Mans

**Atol** Atol 72000 ★★★ ★★ ★★  
9, rue de Bolton

**Indépendant** Yes Eye 72000 ■■■ ★★ ■ ★★  
49 avenue Mitterrand

**Indépendant** Le Globe à Lunettes 72000 ■■■ ■ ★★  
4 avenue du Général Leclerc

**Lissac** Lissac 72000 ■■■ ■ ★★★ ■■  
17 rue Marchande

**Optic 2000** Optic 2000 72000 ■■■ ★★ ★★★  
32 rue des minimes

**Optical center** Optical center 72000 ★★★ ★★★ ★★  
9 rue Saint Charles

**Indépendant** Lune Opticien Lunetier 72100 ■■■ ■ ★★ ★★  
9 av Félix Geneslay

##### Montval-sur-Loir

**Alain Afflelou** Alain Afflelou 72500 ★★★ ★★ ★★  
Zone d'activité Le Chêne Vert

**Optical center** Optical center 72500 ■■■ ★★ ★★  
49 rue Nationale

**Vision Plus** Vision Plus 72500 ★★★ ★★ ★★  
Zone d'Activité le Chêne Vert

## Assemblée Générale 2022

L'Assemblée Générale de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe s'est tenue le 1er avril avec 62 adhérents présents et 164 votes exprimés. Je remercie de leur présence Mmes Blandine Affaggard, Conseillère municipale du Mans, Marietta Karamanli députée et Véronique Quellier-Guillois pour la Protection des populations (DDPP).



Intervention de Blandine Affaggard, conseillère municipale du Mans

### Une légère baisse des adhésions

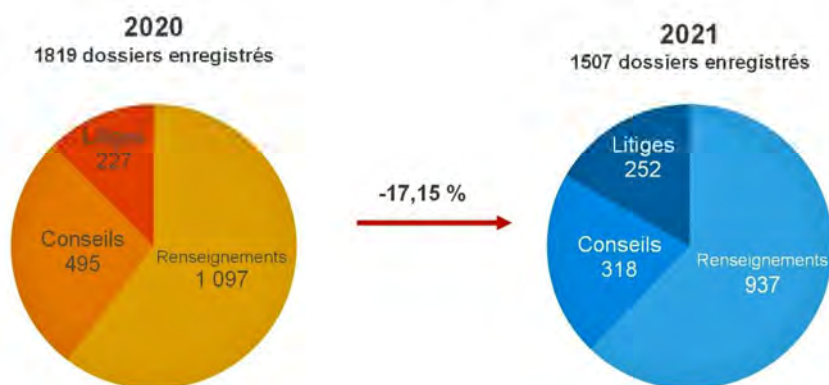
Avec 2581 adhésions contre 2625 adhésions en 2020, la léger recul déjà ressenti l'an passé se poursuit avec -1,67%. Ce sont cette fois les réadhésions qui ont un peu diminué au dernier trimestre, leur taux restant toutefois élevé avec 75,6 %.

#### Activité litiges : une baisse tendancielle des demandes

En raison de la situation sanitaire liée au COVID, l'accueil des consommateurs n'avait pas encore repris son rythme normal en 2021 : moins de visiteurs mais aussi moins de demandes à distance qu'en 2020. Ce mode de contact est resté malgré tout plus fort qu'avant la pandémie. Cela ne s'est traduit que par une faible baisse des primos adhésions. Nous notons une fréquence des dossiers moins élevée, par rapport au nombre d'adhérents, ce qui démontre un taux d'adhésions de conviction plus important.

Concernant les **domaines d'intervention**, les trois premiers secteurs sont les mêmes qu'en 2020 (services marchands puis logement puis énergie). Nous notons une baisse des services marchands (du fait notamment de la diminution des demandes liées au tourisme), une forte baisse des dossiers assurances (de 79 à 41 dossiers), une baisse significative des dossiers automobiles mais une forte augmentation des litiges liés aux fraudes bancaires.

### Activité juridique et judiciaire



#### L'activité judiciaire

En 2021, l'UFC-Que Choisir de la Sarthe s'est constituée partie civile dans **3 affaires** (4 en 2020) pour des infractions toutes liées à du démarchage, **2 100 €** de dommages-intérêts ont été accordés **mais seulement 300 €** ont effectivement été réglés. Il est à déplorer qu'il nous est de plus en plus difficile de recouvrer les dommages et intérêts accordés pour nos actions en justice. Nous déplorons que le versant civil de l'affaire ENVIR ne soit toujours pas jugé.

#### Nos ressources humaines



## Une activité de communication toujours importante

### Des événements forts

Le 70ème anniversaire de l'UFC-Que Choisir a été l'occasion de plusieurs actions fortes de notoriété et permis d'aller à la rencontre des consommateurs sarthois pour promouvoir une consommation responsable

- \* le concours PHOGACHIS avec une exposition itinérante
- \* l'accueil du Van de l'UFC-Que Choisir pendant 2 jours au Mans
- \* un scanathon dans la galerie Centre Jacobins pour présenter l'application Quelproduit



Le Van, place des Contes du Maine le 25.09.2021

Notre équipe a également poursuivi notre activité d'information sur notre site, les réseaux sociaux, dans les médias et également avec des interventions thématiques, des rendez-vous conso, la présence de notre antenne de la Ferté-Bernard sur la Foire de septembre

### L'association groupe de pression avec 2 conférences de presse sur la pollution de l'eau

- \* pollution agricole et protection captage
- \* pollution de l'eau du robinet par les CVM (chlorure de vinyle monomère) dans certaines zones

## Les enquêtes reprennent

L'activité du groupe enquêtes (16 bénévoles) a repris. En plus de celles initiées par la fédération, une enquête locale sur la satisfaction et l'information de la gestion des déchets dans la Sarthe a été menée. Trois enquêtes vers nos bénévoles, nos adhérents et les consommateurs ont été conduites afin de mieux définir nos actions futures.

### Enquêtes nationales



## L'activité de représentation

L'adaptation à la crise sanitaire a amené la plupart des instances de concertation à organiser les réunions en 2021 sur un rythme normal, mais en alternant les visioconférences et un retour au « présentiel ». Les quelques 40 instances organisatrices sont restées les mêmes et nous avons répondu à leurs invitations.

Les activités de la commission santé ont été centrées sur la représentation des usagers. Nous sommes intervenus pour préserver l'accès des usagers au stationnement pour le CHM du Mans.

L'action de la commission environnement a été centrée principalement sur la problématique de l'accès à une eau potable de qualité pour tous dans le département.

## Rapport financier

L'association présente un résultat 2021 avec un léger déficit de 957 € à rapprocher avec le résultat 2020 qui présentait un excédent de 956 €

RESULTAT	2020	2021	Evolution € n/n-1	Evolution % n/n-1
Recettes	86 637,00	92 093,22	5 456,22	6,30%
Dépenses	85 681,00	93 050,41	7 369,41	8,60%
Résultat	956,00	-957,19		

## Les décisions

### Montant des cotisations

- ♦ 1ère adhésion : 30 €
- ♦ Réadhésion : 23 €

### Elections des administrateurs

#### Tous les candidats sont élus

- \* Pascale Besnard
- \* Daniel Galloyer
- \* Elisabeth Hops
- \* Geneviève Housseau
- \* Michel Mansuy
- \* Michel Villepreux ■

Evelyne Gaubert, Présidente



# Accès aux EHPAD dans le département

## L'UFC-Que Choisir de la Sarthe sonne l'alerte

Les EHPAD, Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, fait l'actualité suite aux informations sur les pratiques d'EHPAD privés qui ont logiquement scandalisé l'opinion. L'UFC-Que Choisir de la Sarthe a étudié la situation sur l'accès aux EHPAD dans le département de la Sarthe. L'association formule plusieurs demandes concernant la prise en charge des personnes dépendantes.



### Questions réponses à Pierre Guillaume,

#### L'UFC-Que Choisir constate une répartition très hétérogène des places d'EHPAD en France. Qu'en est-il dans notre département ?

En France, il existe une offre de 102 places en EHPAD pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans. La situation est légèrement plus favorable dans le département avec 110 places pour 1 000 personnes. Soit une offre de 6 738 places au total. Au global, les places en EHPAD dans le département ne sont en mesure de répondre qu'à 60 % de la demande potentielle de l'ensemble des personnes dépendantes. Même si ce score est supérieur à la moyenne nationale qui est de 47 %. Les EHPAD n'ont pas vocation à accueillir toutes les personnes dépendantes. Celles souffrant des pathologies les plus lourdes n'ont pourtant souvent pas d'autre choix. Ce sont les personnes ayant le fameux GIR 1 ou 2. Or, on constate que dans notre département 84 % des personnes très dépendantes bénéficient actuellement d'une place en établissement. Ce n'est pas parce que la moyenne nationale est inférieure (68 %) qu'on doit s'en satisfaire.

#### Quand une personne est admise en EHPAD, quel prix paie-t-elle dans notre département ?

L'analyse des tarifs pratiqués par les EHPAD implantés en Sarthe révèle que le coût moyen d'une place y est de 2 148 € par mois.

A titre de comparaison, le prix moyen des places dans les départements limitrophes est de 2 063 € et se situe en France en moyenne à 2 214 € par mois. En confrontant le prix moyen des EHPAD dans le département au niveau de vie de ses habitants, on peut estimer qu'en moyenne les résidents doivent piocher 374 € par mois dans leurs économies contre 416 € à l'échelle nationale.

#### Est-ce homogène ou existe-t-il des différences selon le type d'établissement ?

En effet, la moyenne départementale des prix des places en EHPAD masque d'importantes différences selon le statut de l'EHPAD. En effet, les EHPAD publics départementaux affichent un prix moyen de 1 953 € et les EHPAD associatifs un prix moyen de 2 150 €.

Mais ce tarif s'envole pour les EHPAD privés puisqu'il s'établit à 3 013 €. 50 % de plus !

Ce sont donc bien les EHPAD privés qui tirent la moyenne des prix vers le haut. Ils disposent dans le département de 15 % du total des places. Ce pourcentage est néanmoins inférieur à la moyenne nationale qui est de 23 %.

#### Les prestations sont-elles meilleures dans les établissements privés ?

Non, cette cherté des EHPAD privés, commune à toute la France, ne s'explique pas par une meilleure qualité des prestations proposées à leurs résidents. C'est même l'inverse.

Nous n'avons pas le détail par département mais les taux nationaux d'encadrement des résidents est de 55,6 % dans les structures privées, contre 68,1 % dans les structures publiques. Il en est de même pour la qualité de la restauration ou encore des animations, essentielles pour le moral des résidents.

Dans la foulée du livre choc *Les fossoyeurs\**, le récent rapport de l'Inspection générale des Finances et de l'Inspection générale des affaires sociales ne manque d'ailleurs pas de le souligner.

#### Quels sont les responsables de cette situation ?

C'est la stratégie de maximisation du profit des établissements privés qui s'effectue sans toujours prendre en compte l'impératif de bien-être des résidents.

Mais cela ne peut se réaliser qu'avec la bienveillance des autorités publiques et les manquements dans les contrôles des établissements. Le développement des EHPAD privés est ainsi favorisé par les pouvoirs publics. En effet, les Conseils départementaux avec les Agences régionales de santé (ARS) ont la main sur le développement des EHPAD. Ils trouvent donc un intérêt budgétaire à favoriser la création d'établissements privés plutôt que de créer des établissements publics. Les résidents des EHPAD publics sont davantage en mesure de bénéficier des aides sociales départementales, que ceux des EHPAD privés, notamment en ce qui concerne l'Aide sociale à l'hébergement (ASH).

\* *Les fossoyeurs*, Victor Castanet, Fayard, 2022



## Accès aux EHPAD dans le département : les demandes de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe à la suite de ces constats

### L'UFC-Que Choisir demande :

- que la création de nouvelles places en EHPAD se fasse essentiellement dans les structures publiques ;
- que les EHPAD privés aient tous l'obligation de proposer un nombre suffisant de places éligibles à l'Aide sociale à l'hébergement ;
- un plafonnement des évolutions tarifaires des EHPAD privés ;
- la mise en place d'un taux d'encadrement minimal obligatoire pour tous les établissements et de porter ces taux à la connaissance des consommateurs ;
- que les associations agréées en santé soient représentées au sein des Conseils de vie sociale des EHPAD, pour veiller au bien-être des résidents.

Afin de limiter les restes à charge, parfois prohibitifs et durables, frappant les résidents, l'UFC-Que Choisir de la Sarthe rappelle également que l'association promeut depuis plus de 10 ans la mise en place d'un « bouclier dépendance », financé par la solidarité nationale.

Mais nous attendons toujours des décisions de nos gouvernants dans ce sens.

### Plus d'information sur les EHPAD et la dépendance

Sur Que Choisir.org, vous aurez accès librement à la [carte interactive des EHPAD en France](#)\* indiquant les prix pratiqués par l'ensemble des établissements. Je rappelle que le prix ne peut pas constituer le seul critère de choix. Vous pourrez aussi y accéder à un dossier Dépendance.

Pierre Guillaume,  
administrateur national,  
vice-président

\* <https://www.quechoisir.org/carte-interactive-maisons-retraite-n21239/>

## Accès aux soins dans la Sarthe L'action se poursuit



La manifestation du 7 avril devant le siège de l'ARS, au Mans

Le [rassemblement du 7 avril](#)\*, organisé par l'UFC-Que Choisir de la Sarthe et l'Association citoyenne contre les déserts médicaux (ACCDM), a réuni une centaine de personnes devant le siège départementale de l'ARS, rue Paixhans, au Mans, avec une forte présence des médias.

Après une rencontre, mercredi 6 avril, entre les représentants de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe et le Directeur de l'Agence Territoriale de Santé (ARS Sarthe), les organisateurs ont, pour les participants et les médias très présents, renouvelé le constat de la situation dégradée de l'accès aux soins pour les sarthois.

### L'action s'est poursuivie avec l'interpellation des candidats aux législatives

Avant les élections législatives, l'UFC-Que Choisir de la Sarthe et l'ACCDM ont écrit aux candidats pour leur demander de [s'engager sur leurs propositions](#)\*\* , en particulier « **porter ou soutenir des propositions de loi visant à réguler l'installation des médecins sur le territoire pour faire reculer la fracture sanitaire** ».

Plus d'une vingtaine de candidats des 5 circonscriptions ont répondu. Tous ne sont pas prêts à s'engager de la même manière mais une majorité d'entre eux s'engagent sur le principe de la nécessité d'une régulation de l'installation des médecins. Vous pouvez consulter leurs réponses sur le [site de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe](#)\*\*\*.

L'UFC-Que Choisir de la Sarthe et l'ACCDM ne désarmeront pas car il est inacceptable que les sarthois continuent d'être confrontés à cette situation qui dénie, pour une part d'entre eux, leur droit d'accès à la santé. ■

Evelyne Gaubert, Présidente

\* <https://sarthe.ufcquechoisir.fr/2022/04/07/sos-patients-en-detresse-les-usagers-presents-pour-notre-rassemblement-du-le-7-avril/>

\*\* <https://sarthe.ufcquechoisir.fr/2022/05/23/futurs-deputes-engagez-vous-pour-la-sante-des-sarthois/>

\*\*\* <https://sarthe.ufcquechoisir.fr/2022/06/07/acces-aux-soins-pour-tous-legislatives-les-engagements-des-candidats-de-la-sarthe/>

# Enquête prix en supermarché

## De fortes différences

L'inflation est de retour. Amorcée en 2021 par l'explosion des prix de l'énergie, elle se propage à de nombreux domaines et les répercussions sont nettes dans les rayons des supermarchés. Malheureusement, 2022 voit la tendance se confirmer, produits alimentaires en tête. Il reste possible de limiter les conséquences sur son pouvoir d'achat avec d'autres circuits (vrac, vente directe, ...), avec des arbitrages sur le superflu et aussi par le choix judicieux de son supermarché.



**Faire ses courses ne vous coûtera pas la même chose selon l'enseigne de supermarché, avec des différences significatives.**

### Notre enquête

En septembre 2021, les enquêteurs-bénévoles de l'UFC-Que Choisir ont relevé les prix d'un panier de 98 produits dans 1 006 grandes surfaces alimentaires, réparties sur l'ensemble de la métropole.

Les 98 produits sont répartis en 7 catégories : l'hygiène, le frais non laitier, les surgelés, les épicerie sucrée et salée, les laitages et les boissons, l'hygiène.

Les 8 principales enseignes de la grande distribution sont concernées : Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Colruyt, E. Leclerc, Intermarché et Système U.

### Le classement des enseignes au niveau national

L'enquête de terrain menée par les enquêteurs bénévoles de l'UFC-Que Choisir montre des disparités importantes. Pour les 98 produits retenus, le ticket de caisse final peut varier de 60 € sur le territoire national.

E. Leclerc confirme sa place de « casseur de prix » avec un caddie total de 348 €. Certains de ses concurrents suivent de près : Intermarché (356 €), Système U (365 €).

A l'autre extrémité du classement, Casino est le plus cher (408 €).

Entre le plus cher et le moins cher, le classement se retrouve dans les différents rayons concernés par notre enquête. Pour le frais, les produits laitiers, l'épicerie sucrée et salée, les boissons les surgelés ou les produits d'hygiène, Casino est le plus cher, E. Leclerc le plus économique.

### Drive ou magasin ?

Les consommateurs ont nettement augmenté leurs achats en ligne et leur fréquentation des Drives. Existe-t-il des différences de prix ? Non, selon notre enquête : les prix sont équivalents entre les deux. Une exception chez Casino avec une stratégie commerciale qui conduit à un panier en Drive inférieur en moyenne de 9 % (37 €).

Pour faire vos courses en Drive au meilleur prix, consultez notre carte interactive qui compare 4000 drives de France.

Elle est mise à jour chaque mois : <https://www.quechoisir.org/carte-interactive-drives-n21243/>

.../...



Résultats nationaux



L'UFC-Que Choisir de la Sarthe sur RCF Le Mans

Retrouvez nos intervenants dans la chronique hebdomadaire de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe sur RCF Le Mans 101.2, tous les lundis à 12h22 et les samedis à 9h30

Présentée par  
Françoise Grimard,  
groupe communication





# Enquête : prix en supermarché

## En Sarthe aussi, de fortes différences



*En Sarthe, 14 magasins ont été enquêtés selon le rigoureux protocole national*

Pour les 14 magasins enquêtés en Sarthe, le caddie moyen s'établit à 364 €, très légèrement inférieur à la moyenne nationale de 366 €. L'écart de prix entre le plus cher et le moins cher est de 58 €, comparable à l'écart national.

Le classement des enseignes confirme le rang des magasins E .Leclerc qui occupent les deux premières places avec 336 € pour le magasin de Vouvray-sur-Loir et 344 € pour celui d'Allonnes.

A l'autre extrémité, on retrouve deux magasins de centre-ville du Mans. Le Super U de la place de la République vous coûtera 394 € avec des prix élevés sur l'épicerie tandis que le U Express de l'avenue du Général de Gaulle, cher en boissons et produits laitiers, vous fera déboursier 388 €. ■

*Daniel Géraud,  
responsable enquêtes*

**Résultats de l'enquête prix en Supermarchés - 2021**

MOYENNE NATIONALE : 366 €

LÉGENDE  
 Très bon marché ★★★  
 Bon marché ★★  
 Modéré ★  
 Cher ■  
 Très cher ■■

Épicerie sucrée | Épicerie salée | Produits laitiers | Frais non laitier | Surgelés | Boissons | Hygiène Beauté

CODE AL : 721

Magasin	Code Postal	Prix Caddie (€)	Épicerie sucrée	Épicerie salée	Produits laitiers	Frais non laitier	Surgelés	Boissons	Hygiène Beauté
<b>ALLONNES</b>									
E. LECLERC	72700	344 €	★★	★★★		★★	*		
<b>ÉCOMMOY</b>									
HYPER U	72220	355 €			★★			★★	*
<b>LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN</b>									
AUCHAN	72650	365 €			★★			*	■
<b>LA SUZE-SUR-SARTHE</b>									
SUPER U	72210	347 €			★★★			★★	★★
<b>LE MANS</b>									
CARREFOUR MARKET	72000	381 €	■■	★★		■■	*		
CARREFOUR	72000	366 €			★★			■	*
INTERMARCHÉ SUPER	72000	356 €	★★	*		★★	★★		
SUPER U	72000	394 €	■	■■					
SUPER U	72000	373 €	*	*		■	★★		
SUPER U	72000	375 €			■			*	■■
U EXPRESS	72000	388 €			■			■	
<b>LUCEAU</b>									
INTERMARCHÉ SUPER	72500	348 €			★★			★★	★★★
<b>MAREIL-EN-CHAMPAGNE</b>									
SUPER U	72540	372 €	*	■		*	★★		
<b>VOUVRAY-SUR-LOIR</b>									
E. LECLERC	72500	336 €			★★★			★★	★★★

UFC-Que Choisir  
Observatoire de la Consommation



Retrouvez la chronique  
consommation  
de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe  
sur ViàLMtv Sarthe,  
dans le rendez-vous « Au quotidien »  
à 18h45 un jeudi par mois ■



## Du nouveau pour la rénovation énergétique

### Comment se renseigner ?

L'Espace Info Energie (EIE), porté par l'association Sarthe Nature Environnement, n'a plus pour mission de renseigner les consommateurs pour les travaux de rénovation énergétique. Suite à une décision gouvernementale, les collectivités locales mettent en place des plateformes dédiées à la maille des Communautés de communes. Leur financement est assuré par un recours aux certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce dispositif est une obligation faite aux fournisseurs d'énergie de contribuer aux économies d'énergie. Ainsi, en fonction de son lieu d'habitation, le consommateur sarthois n'aura pas le même interlocuteur.

#### Comment cela marche ?

Pour la mise en place des plateformes, le conseil régional est à la manœuvre : l'élu est Roland Marion assisté du chef de projet M. Roussel. Il répartit les CEE suivant l'avancement des mises en place. Cette activité fait l'objet d'un Partenariat Public-Privé (PPP). La désignation de l'opérateur se fait par le biais d'un appel d'offre.

Par exemple, pour le Pays du Mans, Stéphane Le Foll, Président de La communauté de commune, a lancé un appel d'offre remporté par l'association bien connue CITEMETRIE qui a créé le nouveau service "SURE", (Service Unique pour la Rénovation Énergétique).

#### Quelles sont les coordonnées connues à ce jour :

- le Pays du Mans : SURE - 02 55 44 10 10 - [www.sure-paysdumans.fr](http://www.sure-paysdumans.fr)
  - le Pays d'Alençon & celui de la Haute Sarthe (Mamers) : INHARI - 02 61 67 18 75 - <https://www.mainesaonnois.fr/habitat/aides-habitat/>
  - le Pays de la Vallée de la Sarthe (Sablé) : SARHA - 02 43 94 90 09 - [www.paysvalleedelasarthe.fr](http://www.paysvalleedelasarthe.fr)
  - le Pays du Perche Sarthois (La Ferté) : EIE72 - 02 43 28 47 93 - [www.info-energie-paysdelaloire.fr](http://www.info-energie-paysdelaloire.fr)
  - le Pays de la Vallée de la Sarthe (Sablé) : SARHA - 02 43 94 90 09 - [www.paysvalleedelasarthe.fr](http://www.paysvalleedelasarthe.fr)
- le Pays de la Vallée du Loir : 02 52 70 09 82 - [www.croissance-verte.net](http://www.croissance-verte.net)

#### Quelles sont les carences ?

Le nouveau dispositif national ne conseillera que sur la rénovation énergétique. Il exclut dorénavant le photovoltaïque et l'éolien, ainsi que les contrats liés à la construction qu'assuraient EIE auparavant.

Pour le photovoltaïque, le gouvernement recommande de bien se renseigner sur le site <https://www.photovoltaique.info/fr/>.

Pour l'éolien, il n'y a pas de source de renseignement unique. Les personnes intéressées pourront se renseigner auprès de l'Ademe Pays de la Loire : <https://paysdelaloire.ademe.fr/>. Rappelons toutefois, que selon l'analyse de notre association, la mise en place d'éolienne qui est soumise à des autorisations complexes à obtenir n'offre pas une rentabilité suffisante pour un particulier.

#### Pour connaître les coordonnées de votre plateforme dédiée

Connectez vous sur le site sécurisé du gouvernement : <https://france-renov.gouv.fr/>. Attention de ne pas cliquer sur les nombreux liens « annonce » renvoyant vers des sites commerciaux !

Une fois sur le site, en bas de la page, cliquez sur le lien « contactez un conseiller France Renov' ». Sur ce nouvel écran, saisissez votre code postal pour obtenir les coordonnées de l'organisme dédié. Attention, la mise en place est en cours et des corrections sont susceptibles d'intervenir. L'espace info énergie intervient encore sur certaines zones dans l'attente des nouvelles mesures. ■

*Michel Mansuy, responsable litiges*



#### Rubrique « nécrologie » pour l'Espace info-énergie (EIE72) bien connu de nos lecteurs

Rappelons que les trois emplois de cet organisme sont salariés de Sarthe Nature Environnement et financés jusqu'à il y a un an par l'Ademe (organisme gouvernemental). Avec la mise en place des plateformes, l'EIE72 est en train de mourir sans solution pour le moment pour ses employés.

Notre association a souvent collaboré avec eux, et déplore cette situation qui laisse sur la touche des conseillers très compétents et expérimentés. ■

*Michel Mansuy, responsable litiges*



## Enquête de l'UFC- Que Choisir Nutri-Score et aliments traditionnels



**Le Nutri-Score, meilleure illustration de la qualité nutritionnelle de notre patrimoine culinaire !**

La Commission européenne doit choisir d'ici la fin de l'année le format de l'étiquetage nutritionnel obligatoire des produits alimentaires. Le lobby des industriels agite le spectre de la stigmatisation des produits traditionnels par le Nutri-Score.

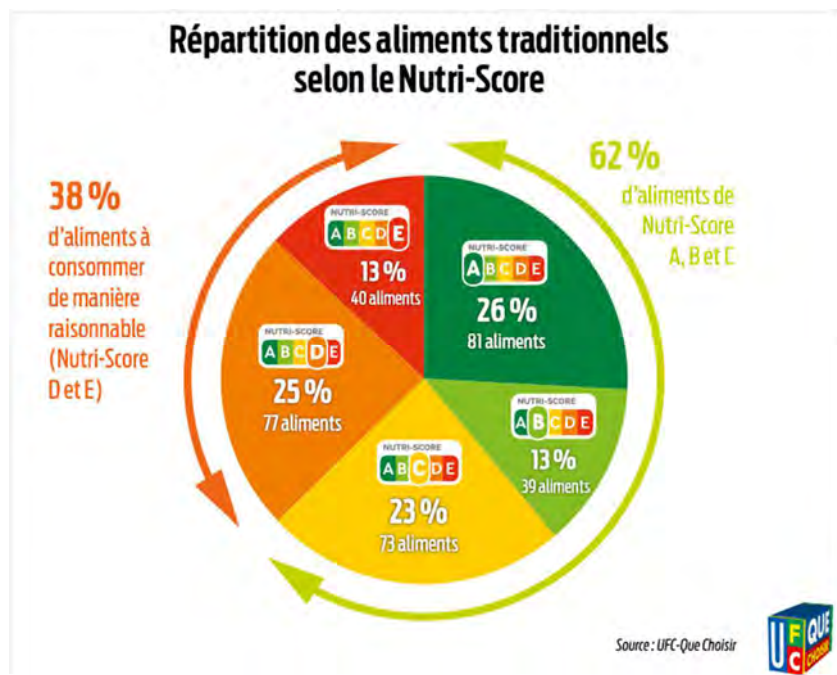
Bien décidés à masquer la faible, voire la mauvaise qualité nutritionnelle de leurs produits et refusant toute amélioration de leurs recettes, certains industriels s'activent pour tenter de décrédibiliser le Nutri-Score. Leurs lobbyistes, instrumentalisant le « capital sympathie » dont bénéficie le patrimoine alimentaire européen, prétendent que son calcul serait erroné car il donnerait systématiquement de mauvaises notes aux produits traditionnels en citant notamment le roquefort, le jambon de Parme, ou encore l'huile d'olive.

### L'enquête de l'UFC-Que Choisir

Souhaitant faire toute la lumière sur cet argument spécieux, les associations locales de l'UFC-Que Choisir ont recueilli un échantillon de 588 références de produits, représentant 310 aliments typiques de leurs régions, afin d'en calculer le Nutri-Score.

**L'enquête de l'UFC- Choisir contredit l'argument infondé des industriels**

Une large majorité des aliments traditionnels obtient un Nutri-Score favorable



Contrairement à ce que prétendent les opposants au Nutri-Score, il apparaît que les aliments traditionnels de Nutri-Score D ou E représentent en réalité à peine plus d'un tiers de notre échantillon. Ce classement opéré sur une base scientifique est parfaitement justifié puisqu'il traduit les fortes teneurs en matières grasses saturées et en sel, présentes dans certaines charcuteries telles que les rillettes de Tours et les saucisses knacks d'Alsace ou certains fromages tels que le roquefort ou le bleu des Causses.

Cela étant, il est ici inexact de dire que ces produits notés E et D sont stigmatisés par le Nutri-Score. Rappelons en effet que ces notes D et E, rarement affichées sur les produits qui les obtiennent, ne visent en aucun cas à les dénigrer, ni à en interdire leur consommation, mais signifie seulement qu'il est recommandé de les consommer en quantités modérées et à des fréquences raisonnables. Sous réserve de respecter ces recommandations, l'UFC-Que Choisir rappelle que ces produits ont parfaitement leur place dans une alimentation diversifiée et équilibrée.

**L'Association exhorte la Commission européenne à faire fi des arguments fallacieux des industriels en rendant le Nutri-Score obligatoire partout en Europe.**

Alors que l'OMS vient de recommander aux autorités européennes la mise en place d'un étiquetage nutritionnel simplifié obligatoire, l'UFC-Que Choisir se bat pour que les consommateurs disposent d'un outil réellement efficace et non stigmatisant. Le Nutri-Score étant de loin le modèle le plus conforme à ces exigences, l'Association transmet les résultats de son enquête à la Commission européenne et lui demande de faire un choix raisonné en balayant les faux arguments des lobbys industriels et en rendant le Nutri-Score obligatoire au niveau européen. ■

Communiqué UFC-Que Choisir

## Action judiciaire

### Un premier procès civil contre ENVIR

**Une belle victoire pour notre adhérent... mais après de nombreuses années d'attente**

**Le 22 avril 2022 le tribunal judiciaire du Mans a rendu son verdict en première instance en faveur d'un de nos adhérents qui s'était porté partie civile dans le cadre du procès de la Société ENVIR anciennement appelée HD ENERGIE PRODUCTION.**

Nos lecteurs s'en souviennent certainement, cette société avait commis de très nombreuses malversations qui ont conduit à une condamnation au pénal en juillet 2020. Lors du jugement, elle était représentée par le liquidateur de la société. Maître Orsini, l'avocate avec qui notre association a une convention assurait la défense de notre adhérent. La société de Crédit Franfinance ayant assuré le financement des crédits affectés était également mise en cause.

Tout commence pour notre adhérent en novembre 2016 avec la signature de 2 contrats. L'un de 6 730 euros pour la mise en œuvre d'une isolation de toiture par thermo-réflexion sous les rampants, l'autre de 3 700 euros pour la mise en place d'une ventilation mécanique par insufflation. Les travaux ont été effectués et financés par un crédit affecté Franfinance.

Surfant sur cette réussite la société a démarché à nouveau à domicile notre adhérent pour la fourniture d'un chauffe-eau thermodynamique. Le contrat d'un montant de 5 500 euros a été signé le 10 juin 2017 avec la souscription d'un nouveau crédit affecté Franfinance.

Le commercial ne s'est pas arrêté là puisqu'il a démarché à nouveau notre adhérent le 7 mars 2019 et l'a convaincu de signer un nouveau contrat pour compléter l'isolation de la toiture. Le contrat d'un montant de 6 600 euros a été signé avec un nouveau crédit affecté Franfinance.

Un nouveau démarchage le 20 juin 2019 a permis au commercial peu scrupuleux de convaincre son interlocuteur influençable de signer un contrat de 35 000 euros pour la fourniture d'une isolation par l'extérieur. Et ce, toujours avec l'aide du crédit affecté Franfinance.

La cerise sur le gâteau est une opération sans devis pour la fourniture d'un dispositif de lutte contre l'humidité dans les murs (dénommé IPE) dont la société a demandé le paiement pour la somme de 10 249 euros. Notre adhérent a réglé cette fois avec trois chèques. Ne pouvant payer, le couple a porté plainte pour abus de faiblesse et escroquerie le 3 octobre 2019.

Notre association, intervenant à la demande de notre adhérent, a tenté de résoudre à l'amiable son dossier. Sans réponse positive de la part de la société, nous avons proposé une saisine judiciaire par le biais de l'avocate avec qui nous avons une convention.

Fin 2019, le Parquet de la Sarthe, s'est saisi de cette affaire ainsi que des très nombreux autres dossiers de litiges commis par cette entreprise aux méthodes crapuleuses. Cela a conduit à la condamnation pénale précitée, et au renvoi devant une juridiction civile pour les plaignants. Les procès au civil sont actuellement en cours.



Dans un jugement exemplaire le juge des contentieux de la protection a démonté parfaitement le mécanisme de l'escroquerie qui repose sur un abus de faiblesse caractérisé. Les principaux points marquants motivant la décision du juge en faveur de notre adhérent sont : des travaux qui commencent pendant le délai de rétractation sans que cela repose sur une demande écrite dûment formulée, de nombreuses anomalies dans la description des caractéristiques essentielles qui font encourir la nullité des commandes, des inexactitudes et omissions qui traduisent une volonté de tromper le consommateur, la facturation d'un dispositif IPE en faisant croire au consommateur que cela faisait partie du chantier en cours sans autres explications.

Le juge démontre que les commerciaux ont abusé sciemment de la naïveté et de la faiblesse de nos adhérents âgés et malades. Il prononce l'annulation de toutes les commandes. Il condamne également l'organisme de crédit Franfinance à annuler l'ensemble des crédits en cours sur le motif du non contrôle des prestations commandées et fournies alors que l'ensemble comportait des irrégularités manifestes.

Une belle victoire pour notre adhérent mais après de nombreuses années d'attente. Cela témoigne des dysfonctionnements de la justice alors que ce type de malversations a tendance à augmenter.

Notre association reste vigilante et nos consultants se tiennent prêt à défendre nos adhérents avec la plus grande fermeté. ■

*Michel Mansuy,  
responsable litiges*

**Les « Experts » de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe en direct sur France Bleu Maine**

Posez nous vos questions lors de nos interventions, **en direct sur France Bleu Maine**, Le Mans 96.0 - La Flèche 101.7 - Sablé-sur-Sarthe 105.7 dans l'émission « les Experts », de 9 heures à 9 h 45. ■





## ORPEA : facturation non justifiée

La maman de notre adhérent, Monsieur L., est décédée le 24 février 2021. Elle était résidente ORPEA jusqu'à son décès. Le 21 juin 2021, Monsieur L. reçoit une facture à régler 2 978,60 € sans précisions, qu'il refuse de payer.

Après plusieurs échanges par mails, ORPEA le Mans lui demande d'envoyer une réclamation au contentieux national. Sans réponse, il nous demande alors la prise en charge de son litige. Nous envoyons une lettre de signalement à ORPEA, le 14 mars 2022, leur demandant de résoudre rapidement ce litige.

Fin mars, Monsieur L. nous informe que tout est réglé puisqu'il a reçu enfin le remboursement de son dépôt de garantie : 3 045 € et que la facture reçue en juin est annulée. ■

*Commission litiges*

## Patience

En juillet 2021, Mme G. demande notre intervention pour un litige avec SFR qui lui apporte de nombreux soucis. Effectivement suite à l'usurpation de son nom et en indiquant une fausse adresse, SFR lui résilie sa ligne sans autorisation et lui attribue un nouveau numéro. Ignorant ses contestations et réclamations, SFR lui adresse des factures et des rappels à l'aide de lettre type et dépose son dossier en société de recouvrement. Après des interventions de notre consultante persévérante pendant de nombreuses semaines, fin mai 2022, SFR admet les irrégularités dans la gestion du dossier et annule toutes les réclamations. ■



## Agence récalcitrante

Madame Ch. a loué le 15 juillet 2021 une maison. Le même jour, elle envoie une lettre recommandée à l'agence immobilière pour signaler 7 points rendant la location difficile.

Sans retour de l'agence elle nous demande d'intervenir.

Le 25 novembre 2021, nous envoyons un premier courrier en reprenant ces 7 points, dont l'impossibilité de programmer le chauffage. Après plusieurs interventions de l'agence, le problème de chauffage n'est pas résolu. Nous avons plusieurs échanges difficiles avec l'agence.

Notre consultante ne désarme pas et fin janvier, notre adhérente nous informe, qu'enfin le chauffage fonctionne normalement. ■

*Commission litiges*

## La vétusté a bon dos

Notre adhérent, Monsieur T. a commandé en novembre 2020 un roulement à billes de 203 € pour son motoculteur. Après 20 heures d'utilisation, le motoculteur est en panne. Après différents échanges, la société JARDIMAX lui répond : **vétusté** !

Monsieur T. se tourne alors vers notre association fin 2021. A sa demande, nous envoyons le 14 décembre une lettre de signalement suite à laquelle JARDIMAX envoie la pièce défectueuse à l'usine pour expertise. ■

*Commission litiges*

## Comme j'aime : je n'aime pas !

Notre adhérent sarthois demande notre aide début avril, pour un dossier avec cette enseigne, Surpris et mécontent des pratiques commerciales de "Comme j'aime" il nous présente les pièces de son dossier pour obtenir rapidement l'annulation demandée de sa commande effectuée début mars par téléphone, en effet, sans signature de sa part, il reçoit le lendemain, un premier colis, sans demande de signature du livreur. Par courrier simple "comme j'aime" adresse la semaine suivante les conditions générales de vente et un contrat que notre adhérent ne signe pas, et effectue un premier prélèvement sur son compte.

Notre consultante intervient auprès de l'organisme en rappelant les défauts de la gestion de ce dossier et les possibles conséquences, et en confirmant l'annulation de la commande, régularisation effectuée très rapidement auprès de notre adhérent à la suite de notre intervention. ■

*Commission litiges*



**Le site Internet de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe, vous informe sur notre actualité, nos actions**  
**Consultez le sur**  
**[sarthe.ufcquechoisir.fr](http://sarthe.ufcquechoisir.fr)** ■

Notre siège du Mans

21, rue Besnier
72000 LE MANS
Téléphone 02 43 85 88 91
contact@sarthe.ufcquechoisir.fr

Site Web :
sarthe.ufcquechoisir.fr

ACCUEIL

Du lundi au vendredi
9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
Samedi 10h00 - 12h00

Nos 3 antennes

La Flèche
jeudi de 14h00 à 17h30
3 rue Saint-Thomas
72200 La Flèche
02 43 45 75 39
antennelaflèche@gmail.com

Sablé-sur-Sarthe
vendredi 14h00 à 17h00
10 avenue des Bazinières - 3° étage
72300 Sablé-sur-Sarthe
07 69 55 31 81
ufcsarthesable@gmail.com

La Ferté-Bernard
lundi de 9h00 à 12h00
14 rue d'Huisne
72400 La Ferté-Bernard
09 73 51 18 19
quechoisirlaferte@free.fr



Nos valeurs, nos combats vous intéressent et vous souhaitez vous engager à nos côtés.
L'association recherche des bénévoles pour plusieurs missions : information et conseils, traitement des litiges dans divers domaines de la consommation (banques, assurances, téléphonie...).
Vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter : contact@sarthe.ufcquechoisir.fr.

Adresse :



Dispensé de timbrage. 72 LE MANS CTC
Distribué par la poste.

Déposé le 24 juin 2022



Rejoignez l'Association UFC-Que Choisir de la Sarthe en adhérant

NOM ..... Prénom .....

ADRESSE .....

Code Postal ..... VILLE .....

Téléphone .....

Courriel.....

Adhésion et abonnement au bulletin 33,00 €
Adhésion seule 30,00 €
Abonnement annuel au bulletin 3,00 €

Adhésion directement en ligne possible sur
le site internet de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe

Règlement à : UFC-Que Choisir de la Sarthe - 21 rue Besnier - 72000 Le Mans - contact@sarthe.ufcquechoisir.fr